

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATION DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER- NIVEAU 5

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée. Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. : - dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat - si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat Ces deux critères étant cumulatifs. L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>A1. Gestion commerciale des missions de diagnostics immobiliers</p> <p><u>Engagement de la mission</u></p> <p>A1.1. Analyse des besoins de diagnostics immobiliers auprès du client</p> <p>A1.2. Sélection des différents diagnostics immobiliers à mener en fonction des besoins définis.</p>	<p>A1.1.C1 - Assurer la visite des lieux en prenant soin de présenter son rôle et ses missions de façon claire et respectueuse du cadre réglementaire afin d'installer dès le départ une relation de confiance avec le client.</p> <p>A1.1.C2 - Procéder à un questionnaire auprès du client sur ses besoins en termes de diagnostics immobiliers, sur les caractéristiques spécifiques des bâtiments concernés et en fonction du contexte de sa demande, tout en s'adaptant le cas échéant à sa situation de handicap lors de l'échange, afin de les analyser et adapter le cas échéant la proposition d'intervention.</p> <p>A1.2.C1 - Sélectionner les diagnostics immobiliers à réaliser en fonction de la demande, du contexte et de leurs caractères obligatoires en concordance avec les lois, décrets, circulaires, arrêtés relatifs à la</p>	<p>E1. Mise en situation professionnelle sur la proposition commerciale d'une mission en diagnostics immobiliers avec soutenance orale.</p> <p>L'évaluation aura lieu sur un site permettant la réalisation de la mise en situation professionnelle reconstituée.</p> <p>A partir d'une situation décrite dans un énoncé remis au candidat et il lui est demandé d'assurer la visite des lieux, en prenant soin de présenter sa mission de manière claire et respectueuse du cadre réglementaire.</p> <p>Pendant cette mise en situation,</p>	<p>Critères de l'évaluation E1</p> <p>E1Cr1. Le candidat adopte une attitude professionnelle et courtoise envers le client lors de sa présentation pendant la visite des lieux. Le candidat adapte les conditions d'accueil en fonction des besoins éventuels de la personne si celle-ci présente un handicap.</p> <p>E1Cr2. Le candidat pose des questions pertinentes et adaptées au client et utilise un langage adapté au niveau de compréhension du client. Les réponses obtenues lui permettent d'identifier la liste des diagnostics à mener.</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A1.3. Réalisation du devis et de l'ordre de mission de diagnostics immobiliers</p>	<p>construction et à l'habitat afin d'obtenir un périmètre précis d'intervention.</p> <p>A1.2.C2 - Présenter la sélection de diagnostics immobiliers au client, en faisant preuve de pédagogie et en utilisant un champ lexical correspondant à son niveau de connaissance et en les associant aux références réglementaires afin de les justifier et conforter la demande de devis.</p> <p>A1.3.C1 – Établir une tarification correspondant à la sélection des diagnostics immobiliers en fonction de la grille tarifaire établie et en associant chaque prestation à la réglementation en vigueur afin de le rendre à la fois adapté au contexte et argumenté par son caractère réglementaire.</p> <p>A1.3.C2 - Établir l'ordre de mission présentant les différentes tâches à réaliser, les assurances prises, les dates jusqu'à la facturation ainsi que les conditions générales d'intervention afin d'éclairer le client sur l'engagement pris et l'ensemble des éléments de contractualisation.</p> <p>A1.3.C3. Organiser et planifier l'intervention d'un point de vue documentaire et organisationnel, en évaluant le temps nécessaire à la réalisation des diagnostics afin de s'assurer que l'engagement pris soit réalisable.</p>	<p>le candidat aura à collecter les besoins du client en termes de diagnostics immobiliers, sur les caractéristiques spécifiques des bâtiments concernés et en fonction du contexte de sa demande.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il choisisse et propose les diagnostics immobiliers à réaliser en fonction de la demande, du contexte et de leurs caractères obligatoires en concordance avec les lois, décrets, circulaires, arrêtés relatifs à la construction et à l'habitat afin d'obtenir un périmètre précis d'intervention.</p> <p>Après avoir présenté les diagnostics immobiliers au client, il proposera sa tarification.</p> <p>Lors de la soutenance orale, le candidat sera interrogé et sur sa démarche par le jury d'évaluation. Enfin, il lui présentera un exemple d'ordre de mission qu'il commentera en fonction du cas vécu.</p>	<p>E1Cr3. La justification du candidat sur ses choix en fonction de la situation spécifique du client et des caractéristiques du bâtiment respecte les règles et les réglementations en vigueur pour les diagnostics immobiliers. Le candidat utilise des références réglementaires pour justifier ses choix.</p> <p>E1Cr4. La sélection des diagnostics est présentée avec un langage compréhensible pour le client. Chaque diagnostic est expliqué et justifié. Le candidat vérifie la bonne compréhension du client sur la nécessité et les enjeux de chaque diagnostic.</p> <p>E1Cr5. Le candidat explique de manière claire et compréhensible comment la tarification a été établie. Il utilise des références réglementaires pour justifier le coût des diagnostics. La tarification correspond à la sélection des diagnostics immobiliers et correspond à la grille tarifaire réglementée.</p> <p>E1Cr6. Le candidat explique au jury comment il remplira son</p>
--	---	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>Suivi de la mission A1.4. Accompagnement du client dans la transmission des différents rapports techniques de diagnostics immobiliers</p> <p>A1.5. Remise du rapport de synthèse signé de diagnostics immobiliers</p>	<p>A1.4.C1 – Rassembler les différents rapports techniques produits avec les différents logiciels adaptés, pour chaque diagnostic immobilier réalisé, en y faisant une extraction des informations de non-conformités et en les agrémentant de dessins et croquis illustrant les dimensions et situations du bien, afin de préparer la rédaction du rapport de synthèse.</p> <p>A1.4.C2 - Accompagner le client lors de la lecture des différents rapports techniques produits issus de la réalisation des différents diagnostics immobiliers, en rappelant les non-conformités relevées ou constatées, en les rapprochant des obligations réglementaires ou normatives à devoir respecter afin de le sensibiliser</p> <p>A1.4.C3 – Conseiller le client en Identifiant les corps d'état spécialisés en lien avec les pathologies et problématiques éventuelles tout en préconisant les mesures à prendre pour les parties du bâtiment non-visitables.</p> <p>A1.5.C1 – Assurer la remise des rapports signés de diagnostics immobiliers auprès du client en s'assurant de sa bonne compréhension du niveau d'urgence à faire intervenir des hommes de l'art pour les diagnostics le nécessitant.</p> <p>A1.5.C2 – Présenter les recommandations nécessaires au devoir de conseil afin d'alerter le client sur les points de vigilances important à traiter, de manière claire et compréhensible en utilisant un vocabulaire adapté destiné à un non sachant.</p>	<p>E2. Mise en situation professionnelle sur l'accompagnement d'un client lors de la remise des résultats issus des diagnostics immobiliers réalisés, avec soutenance orale.</p> <p>Le candidat sera placé dans une mise en situation professionnelle reconstituée pour laquelle, le contexte sera décrit. L'énoncé sera complété des différents documents et supports techniques relatifs à la réalisation de plusieurs diagnostics immobiliers.</p> <p>Le candidat disposera d'un temps pour prendre connaissance de l'ensemble des documents puis sera amené à accompagner un client (joué par un membre de l'équipe pédagogique) lors de la remise des documents issus des différents diagnostics immobiliers et l'explication des résultats obtenus, comme notamment les non-conformités relevées ou constatées.</p> <p>Le candidat sera interrogé à</p>	<p>modèle d'ordre de mission au cas spécifique traité pour le client. Il précisera à l'oral les différentes tâches à réaliser, les assurances à y intégrer pour couvrir les risques liés à l'intervention., l'échéancier de facturation notamment les modalités de paiement et les délais de rétractation, ainsi que les conditions générales d'intervention afin d'éclairer le client sur l'engagement pris et l'ensemble des éléments de contractualisation.</p> <p>Critères de l'évaluation E2 E2Cr1. Le candidat rappelle les non-conformités relevées ou constatées pour chaque diagnostic immobilier Le candidat rapproche les non-conformités des obligations réglementaires ou normatives à devoir respecter.</p> <p>E2Cr2. Le candidat conseille le client en associant correctement chaque corps d'état avec les problématiques constatées à devoir résoudre. Le candidat préconise les mesures à prendre pour les parties du bâtiment non visitables</p>
--	--	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>Arrêté du 24 décembre 2021.</p>		<p>l'oral par le jury sur le niveau d'importance des anomalies relevées, ainsi que sur les préconisations pouvant être délivrées au client.</p>	<p>E2Cr3. Le candidat a démontré lors de cette présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension des informations extraites des documents remis - La qualité de sa prestation orale (clarté, concision, professionnalisme) - L'aisance à expliquer les non-conformités et les recommandations
<p>A2. Réalisation de dossiers de diagnostics immobiliers</p> <p>A2.1. Préparation de la mission de diagnostics immobiliers</p>	<p>A2.1.C1 - Assurer la visite méthodique du site en vérifiant l'ensemble des éléments à contrôler, en s'assurant que la méthodologie d'intervention pourra se réaliser en conformité avec la réglementation, des normes en vigueur et des règles de sécurité afin d'identifier le cas échéant des difficultés ou risques pouvant amener à devoir réaliser des actions supplémentaires (procédures liées à la protection des personnes...)</p> <p>A2.1.C2 – Sélectionner et préparer le matériel nécessaire à la réalisation des diagnostics immobiliers prévus pour la mission, en fonction des différents points de contrôle à réaliser (machines à fluorescence pour le plomb, contrôleur gaz, appareils électriques, télémètre, poinçon...) afin de rendre optimal l'organisation de travail.</p> <p>A2.1.C3 - Analyser la situation pour laquelle est prévue</p>	<p>E1. Mise en situation professionnelle sur la préparation et la réalisation d'une mission de diagnostics immobiliers avec soutenance écrite. (Evaluation sur site)</p> <p>Dans sa position de diagnostiqueur immobilier, le candidat a pour mission de réaliser un diagnostic complet sur logement à usage d'habitation en vue d'une vente.</p> <p>Cette mission sera composée de plusieurs diagnostics. Chacun de ces diagnostics sera contextualisé et décrit dans un énoncé spécifique remis au</p>	<p>E1Cr1. La vérification du site a été réalisée en appliquant la liste complète des points de contrôle à devoir effectuer. Les points de contrôles répondent à la réglementation en vigueur. L'identification des risques a été réalisée et le candidat a proposé la mise en place de procédures de protection des personnes pertinentes.</p> <p>E1Cr2. Le candidat associe correctement le matériel approprié à chaque diagnostic immobilier.</p> <p>E1Cr3. Le candidat repère les</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A2.2. Réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) Arrêté du 19 Août 2011</p>	<p>une mission de diagnostics immobiliers, dans sa globalité en vue de définir les moyens de sécurité nécessaires à partir des éléments recueillis auprès du client.</p> <p>A2.1.C4 - Anticiper les besoins d'adaptation des modes opératoires pour chaque diagnostic immobilier prévu dans le programme d'intervention afin de prendre en compte les écarts non réglementaires pouvant être identifiés.</p> <p>A2.1.C5 – Adapter les conditions de travail aux besoins de personnes présentes sur le site et présentant une situation de handicap afin d'assurer un accueil dans des conditions optimales de sécurité (signalisations, rubalise...)</p> <p>A2.2.C1 – Mesurer avec une machine à fluorescence X, la concentration en plomb sur les revêtements du bâtiment concerné (peintures anciennes, plâtre, briques ...), y compris les revêtements extérieurs (volets...) tout en respectant la réglementation concernant le stockage, le transport et l'utilisation d'un appareil présentant une source radioactive et après avoir effectué le descriptif des locaux, zones et matériaux constitutifs aux biens (substrats, revêtements, et unités de diagnostics) afin d'identifier les risques de saturnisme infantile ou de dégradation du Bâti.</p> <p>A2.2.C2- Produire le rapport en conformité du protocole spécifique à la réalisation d'un CREP (Constat de Risque d'exposition au plomb) afin de consigner les résultats concernant l'état de dégradation du bâti, d'informer sur</p>	<p>candidat, et pour lesquels il aura à répondre à des attendus spécifiques.</p> <p>Avant de réaliser les différents diagnostics, le candidat doit préparer sa mission.</p> <p>E2. Réalisation d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)</p> <p>Il est remis au candidat un énoncé sur un contexte décrit pour lequel il a été mandaté pour réaliser un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) dans un immeuble construit avant 1949.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il décrive les tâches à réaliser ainsi que les obligations à respecter.</p> <p>De plus, il établira la liste des informations attendues dans le rapport.</p>	<p>besoins en termes de sécurisation des lieux, y compris pour les personnes en situation de handicap afin de faciliter leurs mobilités et leurs protections.</p> <p>E2Cr1. Le candidat décrit les étapes de réalisation d'un CREP de manière complète et argumentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -respect des procédures et réglementations en matière de stockage, de transport et d'utilisation de l'appareil à fluorescence X contenant une source radioactive. - réalisation d'un descriptif précis des locaux, zones et matériaux constitutifs aux biens (substrats, revêtements et unités de diagnostics). - identification des risques de saturnisme infantile et de
--	--	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A2.3. Réalisation de l'état de présence ou non de produits ou matériaux contenant de l'amiante Les listes A et B de l'annexe 13-9 du CSP</p>	<p>les risques associés aux constats réalisés et de le déclarer le cas échéant aux autorités compétentes (Agence Régionale de la santé).</p> <p>A2.3.C1 - Appliquer les différentes phases de détection de l'amiante spécifiques à la réglementation sur un nombre significatif de prélèvements et selon des critères précis d'évaluation (technique de prélèvement utilisée, quantité de matériaux à prélever, respect du conditionnement de l'échantillon, traçabilité du prélèvement et maîtrise du risque de contamination), tout en utilisant des équipements de protection, afin d'identifier la présence ou non de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les biens (et dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} Juillet 1997)</p> <p>A2.3.C2- Produire le rapport de repérage d'amiante illustrés par des croquis / des plans et finalisés par les conclusions et recommandations conformes aux dispositions réglementaires applicables afin d'obtenir un support d'information auprès des différentes parties prenantes et le cas échéant des autorités compétentes.</p>		<p>dégradation du bâti. - mesure avec précision la concentration en plomb sur les revêtements du bâtiment concerné, y compris les revêtements extérieurs.</p> <p>E2Cr2. Le candidat décrit les étapes et attendus d'un rapport en conformité du protocole spécifique à la réalisation d'un CREP. -consignation des résultats concernant l'état de dégradation du bâti -information sur les risques associés aux constats réalisés. - déclaration si nécessaire du CREP aux autorités compétentes (Agence Régionale de la Santé)</p>
<p>A2.4. Réalisation du constat de présence de termites dans le bâtiment Arrêté du 7 mars 2012</p>	<p>A2.4.C1 - Réaliser l'examen visuel d'indices d'infestation sur les revêtements, les matériaux non celluloseux rattachés ou non au bâti et les compléter par des sondages sur supports en bois et après avoir effectué le descriptif matériaux constitutifs aux biens (particulièrement les éléments bois), afin de détecter la présence de termites et des autres pathologies des</p>	<p>E3. Réalisation du constat de présence de termites dans le bâtiment Le candidat est placé dans une mise en situation pour laquelle il est chargé d'inspecter une maison pour détecter la présence de termites ou d'autres pathologies des bois.</p>	<p>E3Cr1. Les indices d'infestation potentiels, tels que galeries tunnel, les marques de mandibules, les débris de bois, et tout autre signe de dégradation ont bien été relevés par le candidat.</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A2.5. Constat de l'installation intérieure de gaz Arrêté du 25 Juillet 2022</p>	<p>bois, tout en s'appuyant sur la méthodologie et les outils adaptés à l'activité.</p> <p>A2.4.C2- Produire le rapport de présence ou non de termites afin d'informer les parties prenantes de la contamination du site afin que le client puisse le déclarer le cas échéant auprès des services de Mairie en fonction des arrêtés et normes en vigueur relatifs aux termites dans le bâtiment.</p> <p>A2.5.C1 - Réaliser des essais et des mesures des différents appareils fonctionnant au gaz dans le bâtiment concerné (mesure du taux de monoxyde de carbone, vérification du débit de gaz des appareils...), après avoir identifié les appareils alimentés en gaz et leur mode de distribution, et tout en s'assurant qu'il n'y a pas de danger immédiat supposant de faire évacuer les lieux, afin d'évaluer l'état de l'installation intérieure de gaz selon un protocole réglementaire strict sur la méthodologie de contrôle à suivre.</p> <p>A2.5.C2- Produire le rapport de l'état d'installation intérieur du gaz, en comparant les résultats obtenus aux normes de référence, en précisant les dysfonctionnements constatés et risques encourus afin de permettre aux parties prenantes d'être informées et de garantir qu'il n'y a pas de vice caché.</p>	<p>E4. Constat de l'installation intérieure de gaz Le candidat est placé dans une mise en situation pour laquelle il est chargé de réaliser des essais et des mesures sur les différents appareils fonctionnant au gaz.</p>	<p>E3Cr2. Le choix des outils utilisés a bien été justifié : sondes ou caméras thermiques.</p> <p>E3Cr3. La présence ou non de termites a bien été expliquée et justifiée. Le candidat transmet les mesures à prendre pour éradiquer l'infestation et sur les actions de prévention à mettre en place. Il précise bien l'obligation du client de déclaration aux services de la mairie.</p> <p>E4Cr1. Le candidat a bien vérifié les modes de distribution du gaz sur tous les appareils et s'est assuré qu'il n'y a pas de danger immédiat qui pourrait justifier l'évacuation des lieux.</p> <p>E4Cr2. Les mesures du taux de monoxyde de carbone ont été réalisées par le candidat en vérifiant le débit de gaz des appareils et en suivant le protocole réglementaire strict sur la méthodologie de contrôle à suivre.</p> <p>E4Cr3. Le candidat détermine les différents types de dysfonctionnements qui</p>
--	--	--	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A2.6. Constat de l'installation intérieure électrique Arrêté du 28 septembre 2017</p>	<p>A2.6.C1 - Réaliser l'ensemble des contrôles visuels, les tests et les mesures en adéquation avec les exigences réglementaires relatifs à l'électricité (contrôle de l'installation à courant différentiel, résiduel, équipements de protection EPI...), tout en respectant la méthodologie d'intervention garantissant sa propre sécurité, en vue d'identifier et inventorier les anomalies électriques pouvant provoquer des risques d'accidents.</p> <p>A2.6.C2- Produire un rapport retraçant les défauts et risques électriques, en les classant par priorité afin de les notifier et de recommander l'intervention de professionnels qualifiés en vue d'assurer la protection des personnes et des biens.</p>	<p>E5. Constat de l'installation intérieure électrique Le candidat est placé dans une mise en situation pour laquelle il est chargé de réaliser l'ensemble des contrôles visuels, les tests et les mesures nécessaires pour identifier les anomalies électriques pouvant provoquer des risques d'accidents dans un bâtiment.</p>	<p>pourraient être constatés et les risques encourus et fournit les recommandations associées.</p> <p>E5Cr1. Le candidat a expliqué l'importance d'assurer sa propre sécurité en respectant les méthodologies d'intervention.</p> <p>E5Cr2. Le candidat réalise le contrôle du courant différentiel, résiduel et des équipements de protection EPI conformément aux exigences réglementaires.</p> <p>E5Cr3. Le candidat décrit les types d'anomalies électriques qui pourraient être détectées : telles que des câbles défectueux, des prises de courant mal installées ou des équipements de protection défectueux.</p> <p>E5Cr4. Le candidat définit les éléments à intégrer dans son rapport : les défauts et risques électriques détectés sont présentés en les classant par priorité.</p>
--	---	---	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A2.7. Réalisation du diagnostic de performance énergétique du bâtiment (DPE) Arrêtés du 8 octobre 2021 et du 3 novembre 2022</p> <p>Réglementation d'activités Et Modalités de prise en compte</p> <p>Selon l'arrêté du 24 décembre 2021 l'ensemble des diagnostics sont régis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une obligation de présentation d'attestations de formation en conformité avec la réglementation en vigueur • L'obtention des certifications individuelles soumis à examens théoriques et pratiques 	<p>A2.7.C1 -Evaluer la consommation énergétique d'un bâtiment par rapport à son enveloppe, ses parois, ses surfaces vitrées, son système de chauffage, de ventilation... en fonction d'une utilisation moyenne selon la méthodologie définie afin de permettre de restituer des informations auprès des parties prenantes sur les dépenses prévisionnelles qui seront engendrées par les consommations et le niveau de gaz à effet de serre émis.</p> <p>A2.7.C2- Produire un rapport présentant les résultats obtenus lors du diagnostic de performance énergétique réalisé, en y intégrant des recommandations d'améliorations afin d'apporter des informations sur la consommation du bien concerné aux futurs locataires ou acheteurs.</p>	<p>E6. Réalisation du diagnostic de performance énergétique du bâtiment (DPE) Le candidat est placé dans une mise en situation pour laquelle il est chargé d'évaluer la performance énergétique d'un bien.</p>	<p>E6Cr1. Le candidat a pris en compte les éléments suivants : l'enveloppe du bâtiment, les parois, les surfaces vitrées, le système de chauffage et de ventilation et a correctement suivi la méthodologie de réalisation d'un DPE conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>E6Cr2. Le candidat a fourni les informations sur la consommation de la maison</p>
<p>A3. Gestion d'une activité de diagnostics immobiliers</p> <p>A3.1. Préparation de son projet de gestion</p>	<p>A3.1.C1. Comparer les différentes entités juridiques pouvant porter le projet de création, en comparant leurs avantages ou points de vigilance en fonction de ses objectifs de développement afin de choisir le statut</p>	<p>Projet professionnel sur la création et la gestion d'une société de diagnostics immobiliers- remise d'un</p>	<p>Cr1. L'analyse comparative des différentes entités juridiques présente leurs avantages et leurs inconvénients en fonction des</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>d'activité de diagnostics immobiliers</p> <p>A3.2. Constitution d'un portefeuille d'affaires pour des missions de diagnostics immobiliers</p> <p>A3.3. Gestion administrative et financière de l'activité</p>	<p>le plus adapté à sa situation présente et future.</p> <p>A3.1.C2. Analyser la rentabilité d'une intervention en tenant compte de la pertinence des éléments recueillis en amont sur la réelle situation du bien, des moyens matériels, de sécurité à mettre en œuvre et du temps de réalisation</p> <p>A3.1.C3 - Construire une offre de service standard et sur mesure, en l'associant à une grille tarifaire afin de l'utiliser lors de rendez-vous commerciaux.</p> <p>A3.2.C1 - Constituer un portefeuille d'opportunités d'affaires sur des diagnostics immobiliers en organisant des activités de prospection autant auprès de prescripteurs que d'investisseurs afin d'augmenter son volume de missions.</p> <p>A3.2.C2 - Participer à des réseaux professionnels afin de présenter son activité, se faire connaître et déclencher des recommandations actives.</p> <p>A3.2.C3 - Utiliser l'ensemble des supports en webmarketing (site internet – réseaux sociaux – newsletters...), en intégrant des fonctionnalités pouvant permettre aux personnes présentant des handicaps auditifs ou visuels de prendre connaissance des informations et en s'appuyant, le cas échéant, sur des professionnels en communication afin de se rendre visible et maintenir sa présence sur le marché.</p> <p>A3.3.C1 - Gérer la planification des missions, en tenant compte du temps nécessaire à prévoir pour la réalisation des diagnostics, la rédaction des rapports et leurs restitutions auprès des clients afin d'optimiser le</p>	<p>rapport écrit avec soutenance écrite et orale.</p> <p>Il est attendu dans le rapport du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la rentabilité de l'activité - La proposition de l'offre commerciale associée à la grille tarifaire - Le plan de communication commerciale - Un modèle organisationnel de gestion de l'entreprise au niveau des tâches administratives et comptables <p>Le candidat aura à soutenir à l'oral devant le jury d'évaluation sa stratégie commerciale et marketing visant à augmenter son volume de missions.</p> <p>Le candidat soutiendra la manière dont il gèrera l'articulation entre les activités de productions, comptables et commerciales.</p> <p>La sécurité juridique de l'activité devra aussi être traitée dans le rapport.</p>	<p>ambitions de développement du candidat. Son choix correspond à ses objectifs.</p> <p>Cr2. Le candidat a su rassembler l'ensemble des informations nécessaires à calculer la rentabilité. Le calcul est réaliste.</p> <p>Cr3. L'offre de service proposée est déclinée sur l'ensemble des diagnostics avec une version standard et sur mesure. La grille tarifaire correspond aux prix du marché ou à ceux imposés par la réglementation.</p> <p>Cr4. Le plan de communication commerciale proposé est cohérent par rapport au public cible et au réseau de prescripteur potentiel.</p> <p>Le candidat propose plusieurs moyens de communication (communication digitale – communication via les prescripteurs – communication via les réseaux professionnels)</p> <p>Cr5. Les contenus qui seront utilisés par le candidat pour sa communication commerciale comprend des formats attractifs</p>
--	---	--	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>A3.4. Mise à jour des connaissances techniques et réglementaires</p> <p>Arrêté du 24 décembre 2021</p>	<p>temps de travail, tout en évitant les risques de débordement.</p> <p>A3.3.C2- Gérer l'ensemble des documents administratifs en lien avec l'activité (devis- ordre de mission - factures fournisseurs/prestataires – factures clients – documents sociaux, fiscaux...) en fonction des échéances de paiement ou des alertes de recouvrement afin de sécuriser et contrôler sa trésorerie.</p> <p>A3.3.C3 - Organiser la transmission des documents au service comptable, en prenant soin de vérifier la complétude des informations et en respectant les échéances de traitement afin de répondre aux demandes des services publics.</p> <p>A3.3.C4 - Mettre en place un dispositif permettant d'assurer une sécurité juridique au niveau des activités professionnelles de diagnostics immobiliers vis-à-vis des différentes parties prenantes.</p> <p>A3.4.C1- Mettre en place une veille juridique afin de se mettre à jour des évolutions de réglementations en vigueur sur les missions de diagnostics immobiliers.</p> <p>A3.4.C2- Mettre en place une veille technique sur son expertise de diagnostics immobiliers afin de maintenir le niveau de ses compétences et rester en phase avec les pratiques et le niveau de qualité attendue pour les résultats produits dans les rapports.</p>	<p>Enfin, il sera également interrogé sur sa veille juridique et technique.</p>	<p>(visuels, ...), des écrits directs et explicites. Pour la communication digitale, le candidat prévoit d'intégrer des fonctionnalités permettant l'accès aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Cr6. Le candidat démontre un sens de l'organisation pour gérer le temps de façon à répondre à toutes ces obligations en termes de tâches administratives, comptables et juridiques. Il propose des aides relais dont les coûts ont été intégrés dans son calcul de rentabilité.</p> <p>Cr7. Le candidat présente les enjeux en termes de sécurité juridique et expose les risques associés.</p> <p>Cr8. Le candidat présente une démarche de veille qui lui permet de se tenir à jour des actualités juridiques et techniques</p>
---	--	---	--